




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-812**

Séance publique du

18 octobre 2021

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20211018- lmc1202304-DE-1-1 |
| Date de signature : 21/10/2021 |
| Date de réception : jeudi 21 octobre 2021 |
|  POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓  |

**OBJET : ACQUISITION D'UNE ŒUVRE D'ART D'ANTOINE GARCIN AVEC INSCRIPTION A
L'INVENTAIRE REGLEMENTAIRE DES COLLECTIONS DU MUSÉE GRANET**

Le 18 octobre 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 12 octobre 2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Marc FERAUD, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Sellam HADAOUI à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Musée Granet et ses annexes

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2021

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : ACQUISITION D'UNE ŒUVRE D'ART D'ANTOINE GARCIN AVEC INSCRIPTION A L'INVENTAIRE REGLEMENTAIRE DES COLLECTIONS DU MUSÉE GRANET- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Il vous est proposé d'avaliser l'achat d'une œuvre d'art pour une valeur totale de 5 460 € TTC, et de l'affecter à l'inventaire réglementaire des collections du Musée Granet.

Le Musée Granet poursuit l'ambitieuse politique d'acquisition d'œuvres pour ses collections permanentes qu'il conduit depuis plusieurs années.

La vente aux enchères organisée par l'Hôtel des Ventes de Monte Carlo le 18 juin 2021 a été l'opportunité d'enrichir le patrimoine de la Ville d'une œuvre du XVII^e siècle de l'artiste aixois Antoine Garcin.

- Antoine Garcin, *Vierge à l'enfant, Saint Jean-Baptiste et Saint Jean*, 1694, huile sur toile, 238 x 176 cm.

Antoine Garcin (Aix-en-Provence, 13 août 1663-Aix, 1740) est un peintre aixois cité dans Jean Boyer "La peinture et la gravure à Aix (1530-1790)", Gazette des Beaux-Arts, t. 78, 1971, qui retrace sa biographie.

Fils de Balthazar, marchand gantier et d'Anne Perinete, Antoine Garcin avait signé un contrat d'apprentissage pour quatre ans avec le peintre Rodolphe Ziegler, le 11 octobre 1679, avant de finalement l'annuler moins d'un an plus tard, le 10 août 1680, avec l'arbitrage des peintres Palme et Gody. Au tournant du XVIII^e siècle, Antoine Garcin, devenu membre du corps académique des peintres et sculpteurs d'Aix, assiste régulièrement aux délibérations de 1695

à 1740. Elu Trésorier de l'assemblée de 1718 à 1721 il est nommé Syndic en 1707 et 1733. Il épouse en 1721 Marie Deveaux à l'église de la Madeleine d'Aix et rédige par deux fois un testament, le 23 mars 1728, puis le 12 mai 1740. Sa sépulture se trouvait aux Cordeliers et il lègue 400 livres à la Communauté des peintres et sculpteurs d'Aix.

Parmi les œuvres disparues de l'artiste aixois, Jean Boyer signale quelques commandes de tableaux religieux : des promesses pour un Baptême de Saint Augustin pour les Augustins en 1683, une Assomption de la Vierge en 1684 pour la confrérie des Pénitents blanc ; des quittances pour le tableau du maître-autel de l'église de la Pureté ainsi que le paiement de nombre de décorations pour le compte de la Ville : notamment le 15 novembre 1685 pour les armoiries du cardinal Grimaldi lors de ses funérailles, pour les Jeux de la Fête-Dieu ou la Saint-Jean entre 1694 et 1718 et des réceptions telles que les entrées des Princes de Bourgogne et de Berry en 1701 en collaboration avec plusieurs peintres ou pour l'Archevêque en 1708.

Ses œuvres conservées se trouvent en Provence : à Eguilles (Bouches-du-Rhône) où un Saint Julien dans l'église paroissiale subsiste d'une commande d'un retable exécuté pour moitié avec Sébastien Barras en 1692 (12 tableaux le constituaient) ; à Bras (Var) avec le retable du maître-autel (1690) et à Aix-en-Provence dans l'église de la Consolation (ancienne Chapelle de l'Hôpital Saint-Jacques) avec une Vierge distribuant l'aumône à quatre religieuses de la Miséricorde signée et datée de 1717.

Le tableau *Vierge à l'enfant, Saint Jean-Baptiste et Saint Jean* est répertorié par Jean Boyer comme Vierge apparaissant à un saint, signé et daté « Ant. Garcin aquensis faciebat 1694 » sur le marché de l'art à Marseille en 1939. Une note indique qu'il proviendrait d'une église du Var dans la région de Fréjus, ce qui est tout à fait plausible étant donné le territoire provençal couvert par les commandes connues de l'artiste.

L'indication tronquée de la signature et de l'inscription en bas à droite figurant dans le catalogue de vente (« Antonius Ga... ? Aquensis facie... 1694 ») montrerait-elle que la toile a été coupée sur ses bords extrêmes ? La mention complète de Jean Boyer « Ant. Garcin aquensis faciebat 1694 » est peut-être une extrapolation mais l'adjectif ne laisse aucun doute sur l'identification à Antoine Garcin aixois.

Aucune œuvre de l'artiste ne semble être conservée dans les collections muséales, nationales ni régionales. Cette toile documentée permet ainsi d'établir un jalon dans le parcours méconnu et le corpus constitué à interroger de cet artiste aixois. Sa formation de courte durée chez le peintre Rodolphe Ziegler le place aux côtés de compatriotes formés en Italie comme Meiffren Comte, qui a comme Michel Serre également, œuvré pour le décor des galères du Roi.

La Ville d'Aix-en-Provence a été l'adjudicataire aux enchères de la toile *Vierge à l'enfant, Saint Jean-Baptiste et Saint Jean* pour un montant tous frais compris de 5 460 €.

Cette œuvre sera affectée aux collections permanentes du Musée Granet ; elle sera à ce titre inscrite à l'inventaire réglementaire du Musée.

La commission scientifique régionale des collections des Musées de France a donné un avis favorable le 21 juin 2021 à cette acquisition.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DIRE** que la Ville se porte acquéreur et se réserve la possibilité de solliciter du mécénat pour cette acquisition ;
- **AFFECTER** l'objet préalablement cité ci-dessus à l'inventaire du Musée Granet ;
- **DIRE** que la Dépense correspondante sera imputée sur le budget du Musée Granet, dont la nomenclature est : HC 999999A05, chapitre 322-2161-903 section investissement (ligne Astre 4944), qui présente les disponibilités suffisantes ;

DL.2021-812 - ACQUISITION D'UNE ŒUVRE D'ART D'ANTOINE GARCIN AVEC
INSCRIPTION A L'INVENTAIRE REGLEMENTAIRE DES COLLECTIONS DU MUSÉE
GRANET-

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 54 |
| Présents | : 45 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 54 |
| Pour | : 54 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

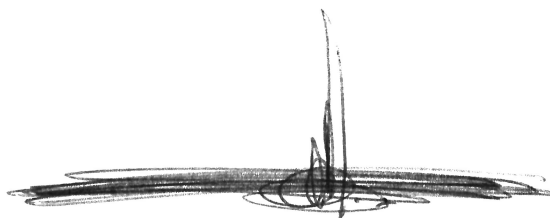
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/10/2021
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Antoine Garcin, *Vierge à l'enfant, Saint Jean-Baptiste et Saint Marc*, signé et daté 1694, huile sur toile cintrée, 238 x 176 cm

Vente 18 juin 2021 – Hôtel des ventes de Monte Carlo, lot 185 (Ecole Française XVIIe siècle)

cité dans Jean Boyer, "La peinture et la gravure à Aix (1530-1790)", *Gazete des Beaux-Arts*, t. 78, 1971, p.122

